

Discussion de boîte à outils – LES DANGERS DES CHEVEUX LONGS, DES VÊTEMENTS LÂCHES ET DES BIJOUX EN MILIEU DE TRAVAIL

La santé et la sécurité de nos associés sont primordiales, et nous avons tous la responsabilité d'offrir un milieu de travail sécuritaire. À ce titre, nous avons tous le droit et le devoir d'arrêter les actes dangereux si nous les voyons, nous ne devons pas permettre à nos collègues ou visiteurs de travailler dans des conditions ou des scénarios dangereux.

Aujourd'hui, je veux parler spécifiquement des dangers des vêtements amples, des cheveux longs et des bijoux sur le lieu de travail, qui peuvent être dangereux parce qu'ils peuvent se coincer dans la machinerie ou d'autres objets, causant des blessures.

Les vêtements amples sont également plus à risque de prendre feu pendant le travail à proximité d'équipement chaud.

Il y a eu des incidents où des trous ou des déchirures dans les vêtements se sont coincés sur les contrôles de l'équipement et ont causé des mouvements involontaires qui ont entraîné des blessures et des dommages matériels. Les cordes et les capuchons des chandails à capuchon peuvent facilement se coincer dans des pièces rotatives lorsque vous travaillez autour d'équipement rotatif ou d'autres types d'équipement en mouvement.

Les pantalons amples, les cravates et les lacets non attachés ne sont que quelques exemples de dangers liés aux vêtements amples sur le lieu de travail. Des chemises non rentrées, des vestes non zippées et d'autres articles à rabat peuvent être tirés dans les courroies, les arbres, les engrenages, les poulies, les chaînes ou d'autres pièces rotatives, alternatives ou mobiles.

Comment prévenir les dangers en milieu de travail :

- Choisir des vêtements qui conviennent;
- Enfiler les vêtements;
- Éviter de porter plusieurs couches ou des vêtements amples;
- Attacher les cheveux longs;
- Retirer les bijoux lâches ou exposés;
- Ne portez pas de vêtements présentant de grosses déchirures ou de gros trous;
- Évitez de porter des chandails à capuchon avec des cordons.

Si vous avez des préoccupations au sujet de votre sécurité ou de celle des autres, signalez-les à un superviseur, à un gestionnaire, à l'ESS, aux ressources humaines, au service juridique et de la conformité ou appelez la ligne d'assistance de RPM.